

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	aucun
Frais de sortie	1,00 %
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (frais d'entrée) et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué (frais de sortie).	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,70 %
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	aucune

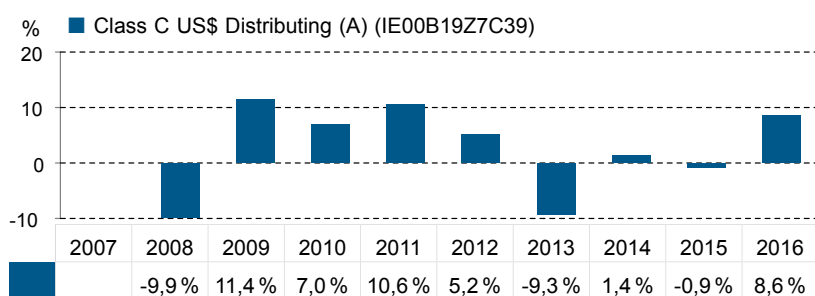
Les frais que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de ses parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle de vos investissements.

Les frais d'entrée et de sortie indiqués correspondent au montant maximal pouvant être prélevé sur votre capital. Dans certains cas, vous payez moins. Vous devriez consulter votre conseiller financier à ce sujet.

Le montant des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice clos en décembre 2016. Il peut varier dans le temps.

Pour de plus amples informations sur les frais, veuillez consulter les sections « Commissions et frais » du prospectus de base et du supplément du fonds.

Performances passées



Le fonds a été lancé le 20 avril 2007 et la catégorie d'actions a émis des actions pour la première fois le 20 avril 2007.

Les performances passées ont été calculées en USD.

La performance tient compte des commissions et des frais dus par le fonds, mais ne tient pas compte des frais d'entrée ou de sortie pouvant être dus. Aux fins de performance uniquement, toute recette distribuée (sans déduction des impôts appliqués au niveau local) a été réinvestie.

La performance passée ne constitue pas une indication fiable des performances futures et elle peut ne pas se répéter.

Informations pratiques

Dépositaire: BNY Mellon Trust Company (Ireland) Limited.

Informations complémentaires: Des informations supplémentaires sur le fonds (y compris le prospectus, le supplément, les rapports et comptes et la politique de rémunération) peuvent être obtenues en anglais. Le prospectus, le supplément et les rapports et comptes sont également disponibles en français, en allemand, en grec, en italien, en norvégien, en portugais et en espagnol. Les documents sont disponibles gratuitement et sur simple demande adressée à l'Agent administratif: BNY Mellon Fund Services (Ireland) Designated Activity Company, Guild House, Guild Street, International Financial Services Centre, Dublin 1, Ireland et au www.leggmasonglobal.com.

Publication du prix: Le tout dernier prix des actions est publié sur www.leggmason.co.uk/dailyprices.

Législation fiscale: Le fonds est soumis à la législation fiscale et à la réglementation irlandaises. Selon votre pays de résidence, cela peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez consulter votre conseiller financier.

Déclaration de responsabilité: La responsabilité de Legg Mason Global Funds plc ne peut être engagée que sur la seule base des

déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Structure: Legg Mason Global Funds plc comprend un nombre différent de compartiments. L'actif et le passif des différents compartiments sont ségrégués en vertu de dispositions légales de l'actif et du passif des autres compartiments. Le prospectus et les rapports périodiques sont préparés pour l'ensemble du Legg Mason Global Funds plc.

Conversion entre Fonds: Vous pouvez demander l'échange des actions du fonds contre des actions d'une autre catégorie du même fonds ou une autre catégorie d'un autre fonds de Legg Mason Global Funds plc, sous réserve de certaines conditions (voir « Échanges d'Actions » dans le prospectus). Le fonds lui-même ne prélève pas de commission de conversion pour l'échange d'actions d'un fonds contre des actions de la même catégorie d'un autre fonds ou contre des actions d'une catégorie différente du même fonds. Toutefois, il se peut que certains courtiers facturent une commission de conversion. Veuillez vous adresser à votre courtier à ce sujet.